



NATIONS UNIES
CONSEIL
DE SECURITE



Distr.
GENERALE
S/11974
10 février 1976
FRANCAIS
ORIGINAL : ANGLAIS

LETTRE DATEE DU 10 FEVRIER 1976, ADRESSEE AU PRESIDENT DU CONSEIL
DE SECURITE PAR LE REPRESENTANT PERMANENT DE LA SOMALIE AUPRES DE
L'ORGANISATION DES NATIONS UNIES

J'ai l'honneur de me référer à ma lettre du 5 février 1976 (S/11969) par laquelle je demandais que le Conseil de sécurité se réunisse d'urgence pour examiner un incident au cours duquel des forces armées françaises ont commis un acte d'agression contre la République démocratique somalie.

Dans cette communication, je donnais des détails provisoires au sujet des pertes à déplorer parmi les ressortissants somalis d'après les premières nouvelles en provenance de la localité.

Je désire maintenant faire savoir au Conseil de sécurité qu'à la suite d'une visite effectuée au village frontière de Loyada par une mission gouvernementale somalie de haut rang les 5/6 février, il a été possible d'obtenir des renseignements précis sur le nombre des victimes.

La liste des victimes est la suivante :

Tués

Personnel des douanes

1. Abdirahman Yusuf Mohamed, directeur des douanes

Police des douanes

1. Sgt. Mohamed Hassan
2. Cpl. Elmi Farah
3. Cpl. Ali Hassan
4. Agent de la police des douanes Hassan Mussa Hassan
5. Agent de la police des douanes Abdulle Mohamed
6. Agent de la police des douanes Mohamed Ali

Civils

1. Rawi Ali Issa (âgé de 9 ans)
2. Zeynab Qowdan Sugulle (âgé de 12 ans)
3. Amina Buuh Awale (âgée de 25 ans)
4. Mohamed Ige Faahiye
5. Jama Ahmed Eynte
6. Asha Ahmed Mohamed
7. Ali Abdulle
8. Une jeune fille d'une vingtaine d'années, non identifiée.

Blessés

Police des douanes

1. Hussen Mohamed Naaleeye
2. Abdi Barre Isse
3. Mohamed Ali Nur

Civils

1. Ibrahim Hagi Jama
2. Farah Mahdi Mohamed
3. Aawo Dhimil Yusuf, de sexe féminin
4. Khadija Hagi Mohamed, de sexe féminin
5. Yusuf Iman Ali
6. Maryau Jibril Nur, de sexe féminin
7. Burhaan Hagi Shirwa
8. Musse Burale Roble
9. Abdi Salad
10. Jama Isse
11. Dahir Diriyé Nur

Je vous saurais gré de bien vouloir faire distribuer le texte de la présente lettre comme document officiel du Conseil de sécurité.

L'Ambassadeur,

Représentant permanent auprès de
l'Organisation des Nations Unies,

(Signé) Abdirizak Haji HUSSEN

